

4 000 nouvelles places dans les écoles

La FWB

débloque 20

millions pour créer plus de 4 000 places par an, surtout dans les zones sous tension.

● Marie-Laure MATHOT

L'appel est lancé aux communes qui n'ont pas assez de places dans leurs écoles maternelles, primaires et secondaires : la Fédération Wallonie-Bruxelles débloquera chaque année 20 millions d'euros afin de créer de nouvelles places sur les bancs d'école à partir de 2018.

Pour répondre aux besoins réels, une carte des zones sous tension a été créée (voir ci-contre pour l'enseignement secondaire, sur notre site internet pour le fondamental). On y retrouve le nombre de place à créer en théorie afin que l'écart entre l'offre et la demande se résorbe et ne dépasse plus les 7 % à l'horizon 2022. Autrement dit, « si vous proposez un projet d'élargissement d'établissement ou de création d'école et que vous vous trouvez dans ces com-

munes, il y a de fortes chances pour que celui-ci soit accepté », commente le cabinet de la ministre de l'Éducation, Marie-Martine Schyns.

Au total, entre 4 000 et 5 000 places devraient être créées chaque année soit par l'extension d'écoles existantes, soit par la construction de nouveaux établissements. L'enveloppe de 20 millions sera renouvelée chaque année à partir de la rentrée 2018. La liste de ces zones en tension sera actualisée chaque année en fonction de l'évolution des besoins. Et qu'importe le réseau, toutes les

écoles qui estiment en avoir besoin peuvent répondre à l'appel à projet.

Si ces places sont promises pour la rentrée 2018, ce n'est pas pour autant qu'aucune ne sera créée en septembre prochain. Un plan d'urgence (qui ne sera donc plus nécessaire à partir de 2018) permettra de mettre en place quatre nouvelles écoles secondaires à Bruxelles et deux à Genappe, en Brabant wallon. ■

Zones en tension où l'écart entre l'offre et la demande < 7 %

6 838 places à créer

Anderlecht, Auderghem, Bruxelles, Etterbeek, Ganshoren, Ixelles, Jette, Koekelberg, Uccle, Woluwe-St-Lambert, Woluwe-Saint-Pierre, Molenbeek-Saint-Jean, Evere, Berchem-Sainte-Agathe, Schaerbeek, Saint-Josse-ten-Noode, Forest

661 places à créer

Braine-l'Alleud, Nivelles, Waterloo, Braine-le-Château, Genappe, Ittre, Lasne, Pont-à-Celles, Rixensart, Senefve

238 places à créer

Amay, Huy, Wanze, Villers-le-Bouillet, Ohey, Héron, Modave, Flémalle, Engis, Nandrin, Verlaine, Tinlot

226 places à créer

Hannut, Orp-Jauche, Braives, Geer, Wasseiges, Burdinne, Lincet, Berloz

186 places à créer

Dour, Frameries, Colfontaine, Quaregnon, Hensies, Honnelles

152 places à créer

Neufchâteau

145 places à créer

Visé, Oupeye, Blégny, Juprelle, Dalhem

110 places à créer

Bastogne, Bertogne

Zones en tension où l'écart se situe entre 7 et 10 %

Arlon

Arlon, Attert, Messancy

Ath

Ath, Lessines, Chièvres, Ellezelles, Brugelette

Soignies

Braine-le-Comte, Soignies, Enghien, Lens, Le Rœulx, Tubize, Silly

Namur

Floreffe, Namur, Fosses-la-Ville, Profondeville, La Bruyère

Gerpennes

Gerpennes, Ham-sur-Heure-Nalinnes, Aiseau-Prezles, Farciennes

Herve

Herve, Dison, Blégny, Beyne-Heusay, Dalhem, Thimister-Clermont, Soumagne, Aubel, Olne

Marche

Marche-en-Famenne, Hotton, Somme-Leuze, Nassogne

Morlanwelz

Morlanwelz, Anderlues, Manage, Lobbes, Binche

Mouscron

Mouscron, Estaimpuis, Pecq

Saint-Ghislain

Saint-Ghislain, Belœil, Chièvres, Colfontaine, Bernissart, Quaregnon, Jurbise, Hensies

Autre dossier : les cours de philo

L'extension du nombre de places a été votée en extrême avant les vacances parlementaires cette semaine au parlement de la FWB. Dossier plus épineux encore à être voté : l'extension des cours de philosophie et citoyenneté au secondaire. Le Collectif des professeurs de morale et religion (Corme) avait promis de saisir le Conseil constitutionnel pour invalider le texte si celui-ci était voté en plénière.

Des assouplissements ont été mis en place. Le premier limite le nombre d'établissements à six par professeur. Le deuxième permet aux professeurs de donner à la fois le cours de religion et celui de philosophie et citoyenneté dans la même école secondaire. « Le partage entre établissements était le gros problème », concède le cabinet de la ministre de l'Éducation. Cela permettra au professeur de compléter leur horaire dans le même éta-

blissement. »

De quoi satisfaire le Corme ? « Nous attendons de voir le décret publié au *Moniteur* et d'analyser cela tant avec les juristes qu'avec nos membres (nous avons le temps de le faire, donc nous le ferons sérieusement et sereinement). C'est un point en discussion en ce moment en tout cas. Pourquoi pas d'autres actions si le chaos est avéré à la rentrée ? Tout est possible », répond l'organisation. ■

Zones sous tension en secondaire

